

## ***Il serait juste de « familialiser » la CSG***

*Challenges N° 72 22 mars 2007*

Par Michel Godet<sup>1</sup>

*Elle paupérise les Familles avec enfants depuis 15 ans,  
les politiques le savent mais pensent d'abord aux électeurs.*

Après impôts et transferts, l'arrivée du premier enfant dans un couple se traduit par une baisse de niveau de vie de l'ordre de 13% et de 6% pour chacun des enfants suivants. Le taux de pauvreté augmente fortement avec la taille des ménages : 9% pour un couple avec un ou deux enfants, 13% avec 3 enfants. Si l'on s'intéresse aux seules 350.000 familles très nombreuses, à partir de quatre enfants, (en couple et monoparentales) on constate que leur taux de pauvreté après transferts sociaux et fiscaux reste de l'ordre de 35 % ! Ces familles nombreuses sont pourtant nécessaires au simple remplacement des générations.

Les familles avec enfants représentent 34 % des ménages et 54 % de la population, mais perçoivent moins de 43 % des revenus nets disponibles, après impôts et transferts, du pays. A contrario, les 35% de ménages actifs qui n'ont pas ou plus d'enfants représentent 25% de la population et bénéficient de 33% des revenus nets. Enfin, les plus de 60 ans, avec 31 % des ménages et un cinquième de la population, perçoivent le quart du revenu disponible.

Cette paupérisation relative des familles avec enfants provient en grande partie de la CSG qui ne tient pas compte de la taille du ménage et de sa capacité contributive comme nous y invite le préambule de la Constitution. Dès lors que la CSG représente plus de 130% de l'impôt sur le revenu, elle ne peut plus être considérée comme une simple cotisation qui serait proportionnelle aux revenus. C'est bien un impôt comptabilisé comme tel par la Commission de Bruxelles et une source d'inégalité pour les familles avec enfants.

En effet, les couples avec 3 enfants ou plus et les familles monoparentales payent en moyenne deux fois plus de CSG que d'impôt sur le revenu ! La réforme fiscale mise en place en 2007 a renforcé la paupérisation relative des familles avec enfants..

Il ne faudrait pas toucher à la CSG, puisqu'il s'agit d'une cotisation sociale dont les familles avec enfants profitent plus que les autres. Faut-il faire payer à ces dernières le fait de prendre en charge une grande partie de l'investissement en capital humain nécessaire pour assurer le financement des solidarités intergénérationnelles ? Concrètement, nous proposons de « familialiser » la CSG en attribuant 0,5 part par enfant. Le taux unique et proportionnel ne serait pas mis en cause, mais les revenus concernés tiendraient compte d'un quotient familial, comme pour l'IR. La gauche devait fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu mais est devenue muette sur le sujet.

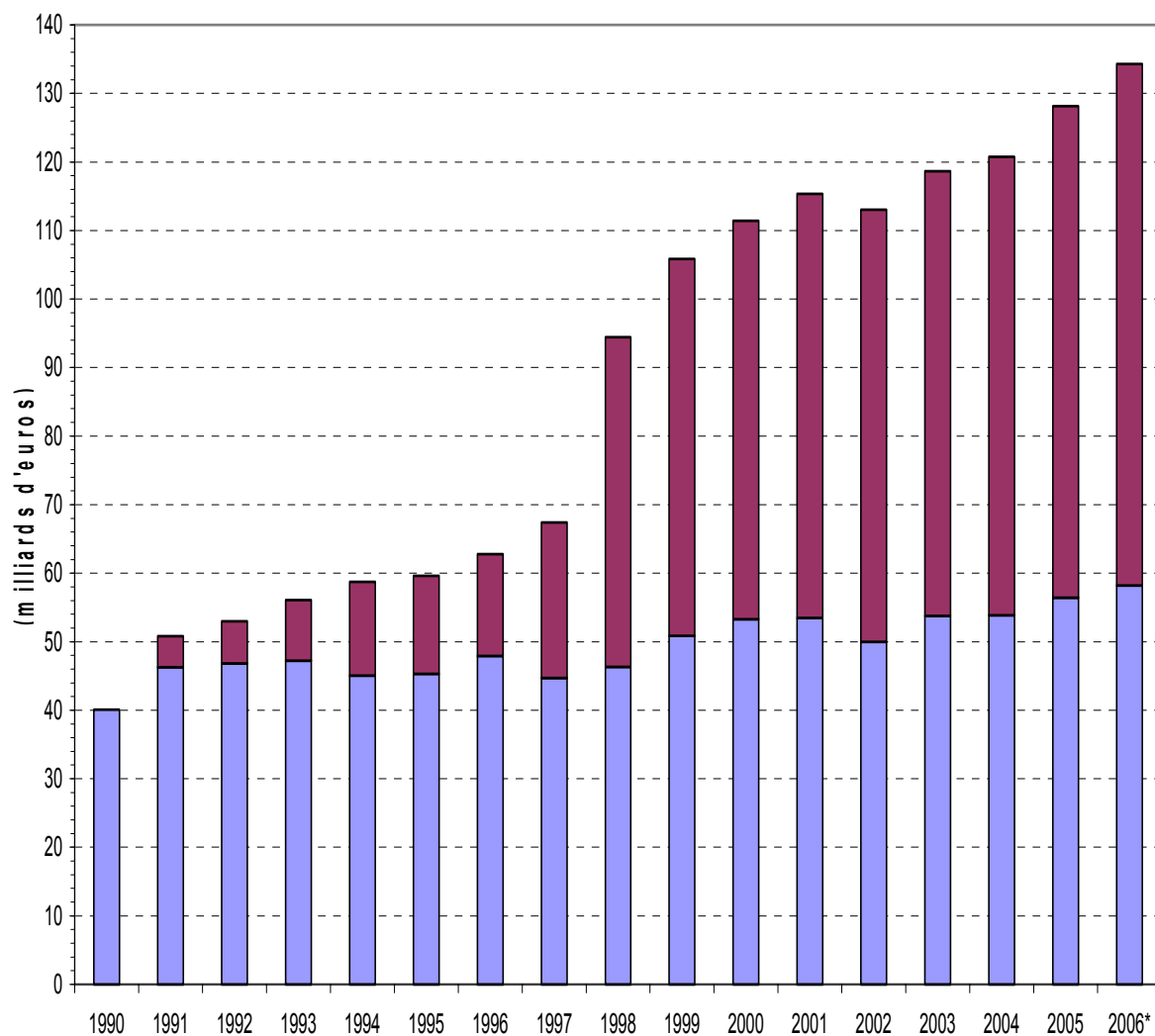
La question du niveau de vie des familles n'intéresse guère les candidats à l'élection présidentielle : les familles avec enfants sont minoritaires et les familles nombreuses encore plus (7% des ménages), il ne faut surtout pas annoncer des mesures qui pourraient être mal prises par les deux tiers des ménages, c'est-à-dire une majorité de l'électorat. Décidément, Le bon sens ne suffit à forcer le courage de nos candidats. Il en serait autrement si les enfants avaient un droit de vote porté par leur parent !

---

<sup>1</sup> Professeur au Cnam, vient de publier : Le Courage du bon sens, Odile Jacob 2007.

## La CSG représente en 2006 plus de 130% de l'impôt sur le revenu

Ressources financières procurées par l'impôt sur le revenu (IR) et la CSG



\* : estimation.

IR CSG